

FORMULAIRE d'ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000 (EIN2)

(cocher la case correspondant à votre demande)

- une évaluation des incidences simplifiée**
- une évaluation préliminaire d'un projet**



Pourquoi?

Le présent document peut être utilisé comme suggestion de présentation pour une évaluation des incidences simplifiée. Il peut aussi être utilisé pour réaliser l'évaluation préliminaire d'un projet afin de savoir si un dossier plus approfondi sera nécessaire.

Évaluation simplifiée ou dossier approfondi ?

Dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R. 414.23 du code de l'environnement.

Le choix de la réalisation d'une évaluation simplifiée ou plus approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur un site Natura 2000. Si le projet n'est pas susceptible d'avoir une quelconque incidence sur un site, alors l'évaluation pourra être simplifiée. Inversement, si des incidences sont pressenties ou découvertes à l'occasion de la réalisation de l'évaluation simplifiée, il conviendra de mener une évaluation approfondie. Le formulaire d'évaluation préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevas dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code.

Parqui?

Ce formulaire peut être utilisé par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Lorsque le ou les sites Natura 2000 disposent d'un DOCOB et d'un animateur Natura 2000, le porteur de projet est invité à le contacter, si besoin, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Toutefois, lorsqu'un renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu, il est possible de mettre un point d'interrogation.

Pourqui?

Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

L'évaluation des incidences

est avant tout une **démarche d'intégration des enjeux Natura 2000 dès la conception du plan ou projet.**

Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : ...Commune de Saint-Tropez

Adresse : 2 place de l'hôtel de Ville – 83 990 Saint-Tropez

.....
Commune et département : Saint-Tropez – Var

Téléphone : 04 94 56 68 70

Email : toller@ville-sainttropez.fr

Nom du projet :

Demande de renouvellement de concession de la plage des Salins à Saint-Tropez

.....
Lieu du projet (commune(s) et lieux-dits) : Plage des Salins

PRÉAMBULE

Avant de démarrer un projet ou un programme de travaux, d'ouvrages, de manifestations ou d'aménagements, le maître d'ouvrage (ou le pétitionnaire) doit identifier **si le projet est susceptible d'avoir un effet significatif sur les milieux naturels, les espèces et les habitats d'intérêts communautaires présents dans un ou plusieurs sites Natura 2000 au regard des objectifs de conservation.**

L'encadrement et la mise en œuvre des évaluations des incidences Natura 2000 sont précisés dans les articles L. 414-4 et suivants et R. 414-19 et suivants du code de l'environnement (CE)

La liste nationale (R. 414-19 du CE) et les listes locales 1 et 2 (arrêtés préfectoraux du 11/03/2014) définissent les plans, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à évaluation des incidences Natura 2000.

Mon projet ne relève d'aucune de ces listes, l'évaluation est terminée

Mon projet relève d'une de ces listes*, vous devez continuer l'évaluation :

Liste nationale : item n°

Liste locale 1: item n°

Liste locale 2 : item n°

j'ai pris contact avec l'animateur du site Natura 2000

- FR 9301624 – Corniche varoise
- FR
- FR

*Nota : Les listes complètes sont consultables sur le site internet de la DREAL http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/textes-de-referance-et-listes-locales_a7711.html (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > L'évaluation d'incidences Natura 2000 > Textes de référence et listes locales)

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

Le projet porte sur le renouvellement de la gestion de la plage des Salins, pour une période de 10 années, dont la commune de Saint-Tropez est bénéficiaire.

Ce projet permet d'organiser et de réglementer le fonctionnement du lot de plage et des équipements destinés à répondre aux besoins du service public des bains de mer sur la plage concédée.

Le seul lot défini au plan de concession de la plage des Salins offre et offrira de la restauration en bord de mer et des matelas-parasols.

Aucun nouvel aménagement fixe ou travaux ne sont envisagés. Il s'agit seulement de poursuivre la gestion courante de la concession.

b. Motivation du projet

X économique X social X sécurité publique environnemental
 autres (préciser).....

c. Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie

*Joindre dans tous les cas une **carte de localisation** précise du projet (emprises temporaires, chantier, accès et définitives...) par rapport au(x) site(s) Natura 2000 sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000^e. Si le projet se situe en site Natura 2000, joindre également **un plan de situation détaillé** (plan de masse, plan cadastral, etc.).*

Le projet est situé :

Nom de la commune : [Saint-Tropez](#) N°

Département : [83](#) adresse : [Plages des salins](#)

Lieu-dit :
parcelles cadastrales :

En site(s) Natura 2000

: **NON**

indiquer le numéro de site (exemple : ZPS FR9310110 Plaine des Maures)

- FR93
- FR93
- FR93

X Hors site(s) Natura 2000

indiquer à quelle distance du site (en mètres ou kilomètres)

[En bordure du site n° FR 9301624 - Corniche varoise](#)

d. Étendue/emprise du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation/de la manifestation (si connue) : (m²)

ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

< 100 m²

1 000 à 10 000 m² (1 ha)

100 à 1 000 m²

> 10 000 m² (> 1 ha)

- Longueur (si linéaire impacté) : 58,20 ml
(partie sableuse uniquement)

- Emprises en phase chantier : néant
(m²)

La concession de la plage des Salins est d'une surface de 10 891 m² (partie sableuse uniquement), l'activité qui y sera installée ne représentera que 4,97 % d'occupation de cette surface (541,27 m²) et 9,51 % de linéaire (58,20 ml) tandis que réglementairement, la concession autorise 20% d'occupation de surface et 20% de linéaire.

- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

L'aménagement de la concession de plage consiste, pendant la période d'exploitation s'étalant d'avril à octobre, à la mise en place d'installations démontables qui sont démontées à l'issue de la période d'exploitation. La concession accueillera ainsi sur une surface de 541,27m² des activités proposant un service de restauration et de location de matelas/parasols. Un poste de secours disposant de toilettes publiques et d'une douche est également présent sur une parcelle communale jouxtant le domaine public maritime. Les travaux n'induisent donc pas la création de structure, mais l'installation temporaire d'équipements qui participent à la mise à disposition des bains de mer aux estivants (installation des lots de plage, cheminement PMR, réseaux secondaire, balisage des accès depuis les zones de stationnement, postes de secours avancés, ...).

e. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

- Projet, manifestation :

diurne

nocturne

- Durée précise si connue : 8 mois par an sur une période de 10ans

ou durée approximative (cocher la case correspondante) :

< 1 mois

1 an à 5 ans

1 mois à 1 an

> 5 ans

- Période précise si connue : D'avril à Octobre.....(de tel mois à tel mois) ou période approximative (cocher la(les) case(s) correspondante(s)) :

Printemps

Automne

Été

Hiver

- Fréquence :

chaque année

chaque mois

autre (préciser) :

La demande de renouvellement de la concession des plages est sollicitée pour une durée de 10 ans. Les activités sont essentiellement diurnes, mais peuvent également être nocturnes (restaurants), tout du moins sur le début de nuit. Elles sont toutefois ponctuelles, puisque prévues pour une période comprise entre avril et octobre.
En dehors de ces périodes, la plage sera libre de tout équipement.

f. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...).
Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Le mode de nettoyage sera identique à celui actuellement en place, c'est-à-dire :

- Période hivernale : janvier, février, mars, novembre et décembre.

L'entretien de la plage se fait manuellement du lundi au vendredi.

Il s'agit d'effectuer le ramassage des détritiques ainsi que des corbeilles équipées de sacs « vacances propres ».

En fonction des besoins, une entreprise spécialisée intervient à l'aide d'une tractopelle et d'un camion afin de retirer les bois flottés (Troncs amenés par le courant).

- Période estivale : d'avril à octobre.

L'entretien de la plage se fait mécaniquement à l'aide d'une cribleuse autoportée (BEACH 3000).

La fréquence de nettoyage est effectuée du dimanche au vendredi.

Le ramassage des corbeilles équipées de sacs « vacances propres » de manière quotidienne, 7 jours / 7.

Il est également effectué l'enlèvement des corbeilles équipées de sacs « vacances propres ». En fonction des besoins, l'entreprise spécialisée intervient à l'aide d'une tractopelle et d'un camion afin de retirer les bois flottés et autres encombrants amenés par le courant

Le mode de gestion des eaux usées sera identique à l'existant :

Les eaux usées émanant du poste de secours transitent par un poste de relevage qui les rejette dans le réseau principal.

Concernant le lot de plage situé à l'extrémité sud de la plage, ses eaux usées sont également rejetées dans le réseau principal par le biais d'un poste de relevage dont le délégataire a la pleine responsabilité.

g. Budget

*Préciser le coût prévisionnel global du projet en **euros (€)** et **toute taxe comprise (TTC)**.*

Coût global du projet en chiffres :

154 300 € par an en fonctionnement (dépense de fonctionnement d'entretien de la plage et dépense de fonctionnement pour la surveillance de la plage (TTC)) – hors redevance.

< à 5 000 € TTC

de 20 000 € à 100 000 € TTC

de 5 000 à 20 000 € TTC

> à 100 000 € TTC

2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur une carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

Nature du chantier ou du projet

Impact sur la ressources

X Rejets dans le milieu aquatique

Les impacts seront limités au fonctionnement de la douche. Celle-ci est accessible uniquement sur les horaires de fonctionnement du poste de secours, soit de 10h à 18h30. L'emploi de produits d'hygiènes y est proscrit (signalétique et arrêté municipal). Les eaux des sanitaires du poste de secours transitent par un poste de relevage qui les rejette dans le réseau d'assainissement principal de la commune. Ce dispositif est enlevé lors du démontage du lot. Les eaux usées du lot seront également rejetées dans le réseau principal par le biais d'un poste de relevage.

Impact sur les espaces et les espèces

X Piétinements

Néant

Il y aura très peu de perturbation du fait de la fréquentation de la plage qui s'effectue entre avril et octobre. De plus, des mesures permettent d'éviter le piétinement de l'arrière-plage et notamment la mise en place de clôture tout le long de la plage. En effet l'arrière-plage étant bordée de terrain privés et notamment du château de la Moutte des barrières ont été installés afin d'empêcher l'entrée de public. Les terrains aux abords du lot sont également inaccessibles au public par la présence d'un mur en pierre maçonné surmonté d'une clôture.

Nuisances et pollutions potentielles ou avérées

Déchets (aires de collecte, de stockage, de traitement sur site avant collecte, ...)

Néant

Pour les usagers, des poubelles de plages sont présents sur la plage et régulièrement collectés. La plage sera régulièrement nettoyée. Pour les déchets générés par le poste de secours, une filière spécifique de traitement est mise en place (déchet de soin par exemple). Les sauveteurs sont formés à cela. Pour le lot de plage, des points de collectes leur sont mis en place à proximité mais en dehors de la plage et hors concession. L'exploitant devra amener journalièrement ses déchets sur ces points de collecte (comme actuellement pour les déchets ménagers, mais également les déchets recyclables ou encore les bacs à graisse. Obligations intégrées au contrat de sous-traitance).

Autres incidences possibles

Au regard de ces questions, expliquer **la zone d'influence** que vous avez déterminée :

.....
.....
.....

Cette zone d'influence se superpose-t-elle en tout ou partie ou est limitrophe avec un périmètre d'un site NATURA 2000.

- Non => Vous pouvez passer a la partie « Conclusions générales »
- Oui => Il est nécessaire de compléter les parties suivantes

3 État des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

PROTECTIONS RÉGLEMENTAIRE / FONCIÈRE / CONTRACTUELLE et INVENTAIRES PATRIMONIAUX :

Le projet est situé en :

- Réserve Naturelle Nationale :
- Réserve Naturelle Régionale :
- Parc National :
- Parc Naturel Régional :
- Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope : [FR3800868 Anciens Salins De Saint-Tropez](#)
- Site classé :
- Site inscrit :
- PIG (projet d'intérêt général) de protection :
- ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) :
- Plan national d'action (PNR) en faveur des espèces menacées
 - ◇Aigle de Bonelli ◇Tortue d'Hermann ◇Lézard Ocellé ◇Gypaète barbu ◇Petite Masette
- réserve biologique ou naturelle (nationale/géologique/ biosphère) :
- Site RAMSAR :
- zone humide :
- espaces naturels sensibles :
- réservoir de biodiversité identifié au SRCE* :
- corridor écologique identifié au SRCE :
- réservoirs biologiques identifiés au SDAGE** :
- zone de compensation :
- site conservatoire littoral :
- site conservatoire des espaces naturels :

* SRCE : schéma régional de cohérence écologique

** SDAGE : schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- Aucun
- Pâturage / fauche
- Chasse
- Pêche
- Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- Agriculture
- Sylviculture
- Décharge sauvage
- Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- Cabanisation
- Construction non naturelle :
- Autre (préciser l'usage) : **Activités balnéaires**
.....

Commentaires :

Plage fréquentée d'avril à octobre pour des activités balnéaires. Le reste de l'année la plage est un site de promenade et de loisir.

Le lot est démonté à l'issue de la saison estivale. En dehors de la période d'exploitation, il n'entraîne aucune fréquentation supplémentaire, puisqu'aucune structure n'est laissée sur la plage.

MILIEUX NATURELS ET ESPÈCES :

Renseigner les tableaux en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Vous pouvez interroger, à ce sujet, l'animateur du site Natura 2000 dont vous trouverez les coordonnées indiquées dans la rubrique "Où trouver l'information sur Natura 2000 " à la fin de ce formulaire.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro et l'angle des prises de vue sur la carte de localisation.

TABLEAU MILIEUX NATURELS :

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
Milieus ouverts ou semi-ouverts	pelouse	<input type="checkbox"/>	
	pelouse semi-boisée	<input type="checkbox"/>	
	lande	<input type="checkbox"/>	
	garrigue / maquis	<input type="checkbox"/>	
	autre :	<input type="checkbox"/>	
Milieus forestiers	forêt de résineux	<input type="checkbox"/>	
	forêt de feuillus	<input type="checkbox"/>	
	forêt mixte	<input type="checkbox"/>	
	plantation	<input type="checkbox"/>	
	autre :	<input type="checkbox"/>	
Milieus rocheux	falaise	<input type="checkbox"/>	
	affleurement rocheux	<input type="checkbox"/>	
	éboulis	<input type="checkbox"/>	
	blocs	<input type="checkbox"/>	
	autre :	<input type="checkbox"/>	
Zones humides	fossé	<input type="checkbox"/>	
	cours d'eau	<input type="checkbox"/>	
	étang	<input type="checkbox"/>	
	tourbière	<input type="checkbox"/>	
	gravière	<input type="checkbox"/>	
	prairie humide	<input type="checkbox"/>	
	autre :	<input type="checkbox"/>	
Milieus littoraux et marins	falaises et récifs	<input type="checkbox"/>	Aucun herbier de posidonie à moins de 110m du lieu où se trouve le lot de plage
	grottes	<input type="checkbox"/>	
	herbiers	X	
	plages et bancs de sables	X	
	autre :	<input type="checkbox"/>	
Autre type de milieu	(à compléter)	<input type="checkbox"/>	
		

TABLEAU ESPÈCES FAUNE-FLORE :

Remplissez en fonction de vos connaissances :

GROUPE D'ESPÈCES	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Amphibiens, reptiles		<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	
Crustacés		<input type="checkbox"/>	
Insectes		<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	
Mammifères marins		<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	
Mammifères terrestres		<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	
Oiseaux		<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	
Plantes		<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	
Poissons		<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	

4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Pas d'incidence de la concession ou de l'implantation et de l'exploitation du lot d'activités de restauration et de matelas-parasols.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

Pas d'incidence de la concession ou de l'implantation et de l'exploitation du lot d'activités de restauration et de matelas-parasols.

Perturbations possibles des espèces dans leur fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...):

Pas d'incidence de la concession ou de l'implantation et de l'exploitation du lot d'activités de restauration et de matelas-parasols.

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

X NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Le projet est un renouvellement de la concession d'utilisation existante. Les activités présentes seront reconduites à l'identique. Il n'y aura pas de changement dans la fréquentation des zones de la plage par rapport à la situation actuelle. Aucune nouvelle activité ne sera créée.

Tenant compte du projet lui-même qui implique très peu d'incidence sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire, nous pouvons conclure en l'absence d'incidence notable du projet sur les sites Natura 2000 locaux et, plus largement, sur le réseau Natura 2000. Le projet n'est pas susceptible d'affecter les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 le plus proche. Il ne remet ainsi pas en cause les objectifs de conservation du site. La limitation de la surface d'exploitation de la plage pourrait avoir un effet positif qui permet de ne pas induire l'augmentation de la fréquentation de la plage.

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A: Saint-Tropez
Le : 31.10.2023.

Madame Sylvie Siri,



Maire de Saint-Tropez,
Conseillère Régionale,

Annexes :

- ✓ Annexe 1 – Cartes de localisation de la plage des Salins
- ✓ Annexe 2 – Cartes de localisation de la zone étude et des enjeux
- ✓ Annexe 3 – Photographies

Annexe 1 – Cartes de localisation de la plage des Salins

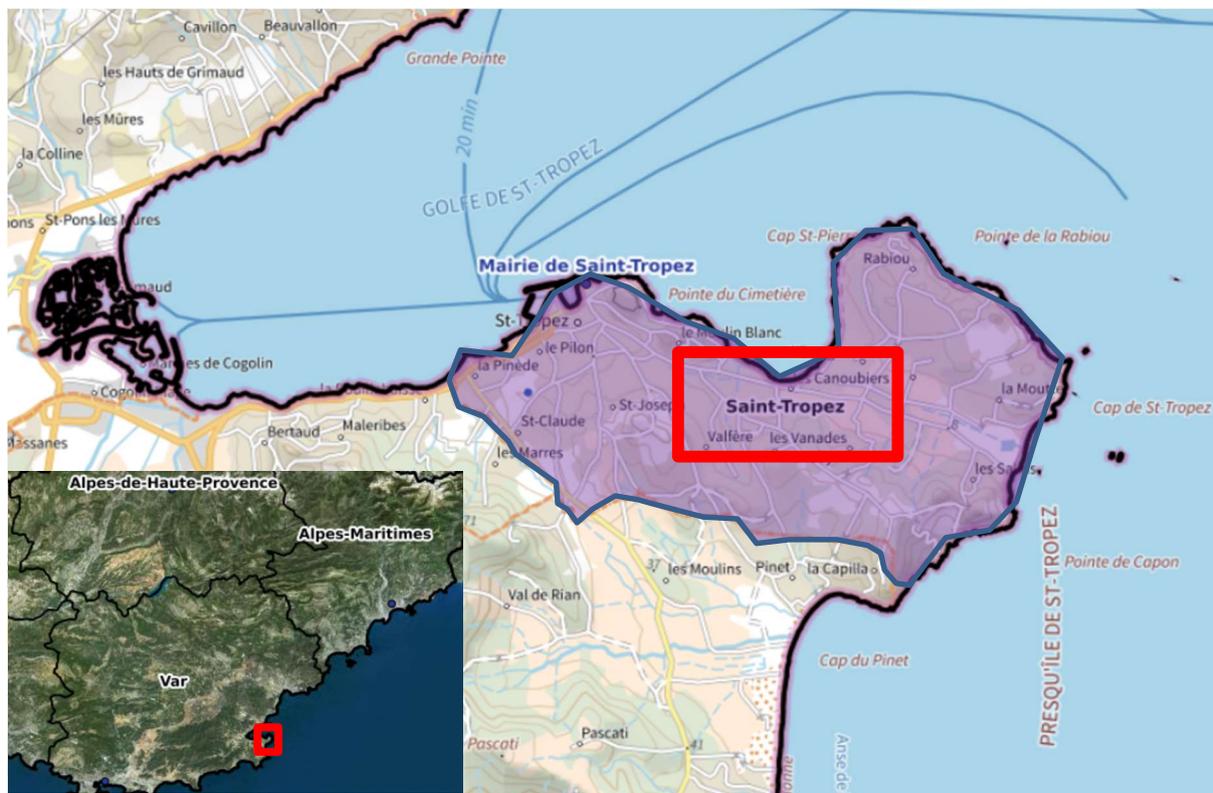


Figure 1. Localisation de la commune de Saint-Tropez – Géoportail



Figure 2. Localisation de la plage des Salins - Géoportail



Figure 3. Vue aérienne de la concession de la plage des Salins et aperçu des limites de la Concession – Géoportail

Annexe 2 – Cartes de localisation de la zone étude et des enjeux



Figure 4. Localisation de la concession par rapport au site FR9301624 Corniche Varoise

Annexe 3 – Photographies



Figure 5. Photo 1 - Vue de la plage des Salins en arrivant du Nord de la presqu'île par le sentier du littoral



Figure 6. Photo 2 - Vue de la plage des Salins dirigée vers le sud



Figure 7. Photo 3 - Vue de la plage des Salins et de l'unique emplacement de lot qui sera proposé sur la concession



Figure 8. Photo 4 - Vue du lot de la plage des Salins en arrivant du sud de la presqu'île



Figure 9. Vue de la zone Natura 2000 en arrivant aux abords du lot de la plage des Salins

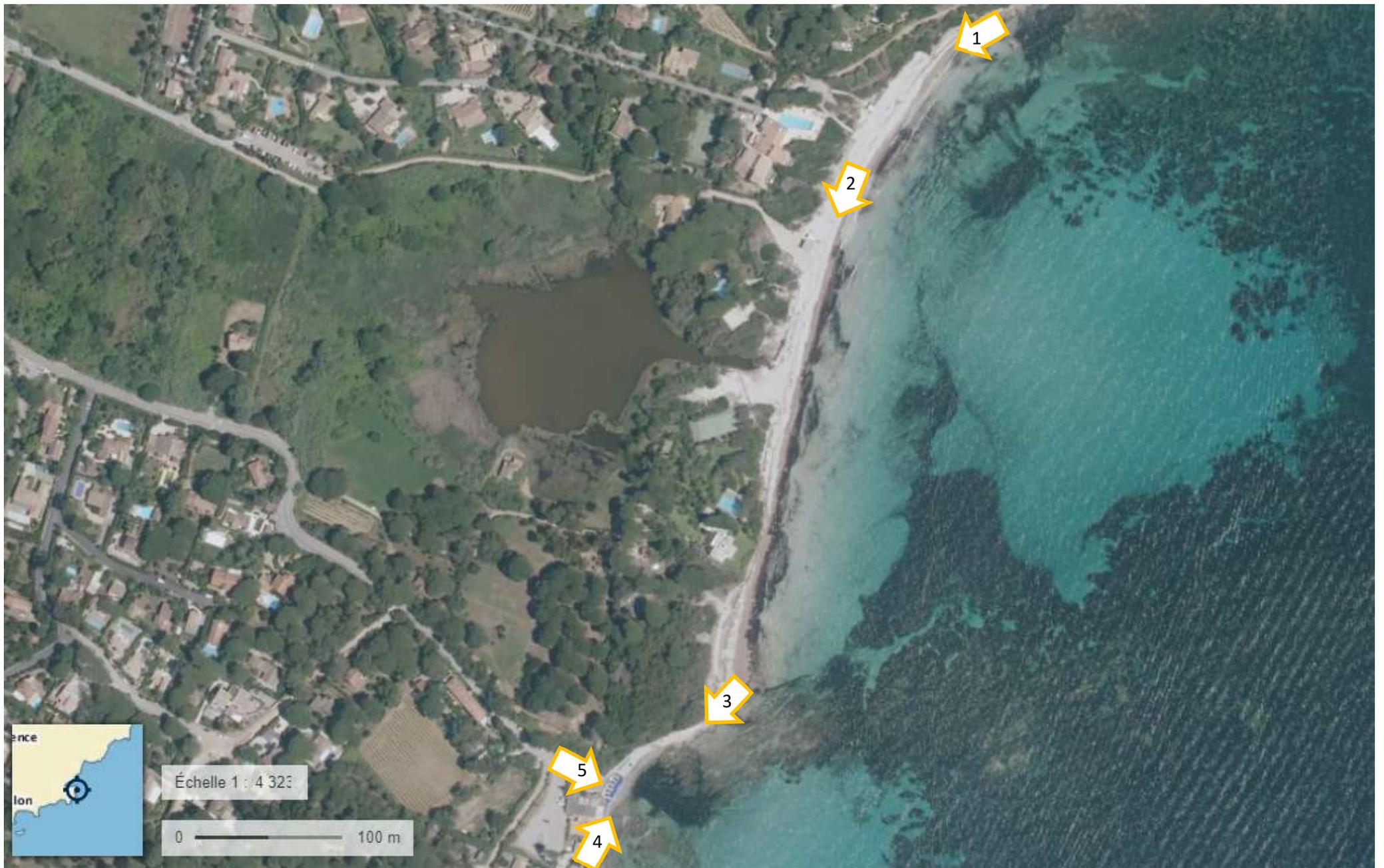


Figure 10. Localisation des prises de vue